

Frais

Les frais acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Jusqu'à 3.00% (en faveur du distributeur)
Frais de sortie	Jusqu'à 3.00% (en faveur du distributeur)

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0.90%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	15 % de la surperformance du Compartiment (mesurée par rapport à un High Water Mark) par rapport au rendement de SOFR plus 1%. Commission de performance facturée au titre de l'exercice précédent : 0.00%.
---------------------------	---

Les frais d'entrée et de sortie affichés correspondent à des maxima. Dans certains cas, le montant prélevé pourra être inférieur. Veuillez consulter votre conseiller financier ou votre distributeur pour connaître le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Le montant des frais courants communiqué ici est une estimation.

Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas:

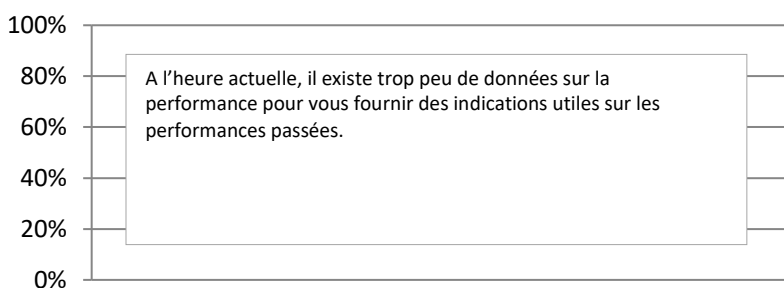
- Les coûts des opérations de portefeuille, sauf dans le cas où le Compartiment acquitte des frais d'entrée ou de sortie lorsqu'il achète ou vend des actions/parts d'un autre fonds.
- Les commissions de performance.

Des frais ne pouvant pas dépasser 1% peut être prélevés si vous convertissez vos actions en actions d'autres Compartiments ou catégories, conformément aux règles décrites ci-dessous.

Dans certaines circonstances, des frais spéciaux (« commission de dilution ») qui ne pourront pas excéder 2% peuvent être appliqués pour prévenir les effets négatifs provoqués par des volumes importants d'investissement ou de désinvestissement dans le Compartiment.

Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez vous référer à la section intitulée « Charges de la Société » dans le Prospectus du Fonds disponible sur le site www.affm.lu.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des rendements futurs.

Le calcul des performances passées prend en compte les frais et commissions, mais pas les frais d'entrée et de sortie.

Ce Compartiment a été lancé en 2018.

Cette catégorie d'actions n'a pas encore été activée.

Les performances passées sont calculées en USD.

Jusqu'au 16/09/2021, la performance du Compartiment était calculée par rapport à l'indice London Interbank Offered Rate (LIBOR) à 1 mois en USD.

L'indice de référence utilisé pour comparer les performances du Compartiment est Secured Overnight Financing Rate (SOFR) plus 1%.

Informations pratiques

- La banque dépositaire du Fonds est Pictet & Cie (Europe) S.A., 15A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Tél : +352 467171-1. Fax : +352 467171-7667.
- Le présent document décrit une catégorie d'actions d'un Compartiment de Alken Fund. Le Prospectus et les rapports périodiques sont établis pour le Fonds dans son ensemble. Les actifs et passifs de chacun des Compartiments sont séparés conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise. Néanmoins, ces dispositions n'ont pas été testées dans d'autres juridictions.
- Des informations complémentaires sur le Compartiment, les autres catégories d'actions ou Compartiments du Fonds à votre disposition, y compris le prix des actions, le Prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel subséquent peuvent être obtenus auprès du dépositaire. Ces documents sont disponibles en anglais, sur demande et gratuitement, et peuvent être consultés sur notre site www.affm.lu.
- L'échange des actions d'une catégorie vers une autre catégorie ou un autre Compartiment du Fonds est autorisé sous réserve de respecter tous les critères requis pour souscrire des actions de cette nouvelle catégorie. Veuillez vous référer au Prospectus pour de plus amples informations sur les modalités qui s'appliquent à ces opérations (section « Conversion d'actions »).
- Vous êtes invités à faire appel à un conseiller professionnel pour connaître les incidences fiscales individuelles d'un investissement dans le Fonds en fonction des lois en vigueur dans les juridictions où vous pourriez être soumis à l'impôt.
- La responsabilité d'AFFM S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus du Fonds.
- De plus amples informations relatives à la politique de rémunération à jour sont disponibles sur www.affm.lu, un exemplaire papier peut être obtenu sans frais et sur demande.

Le Fonds et AFFM S.A. en tant que Société de Gestion sont agréés au Grand-Duché de Luxembourg et réglementés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Ces informations clés pour l'investisseur sont à jour au 25/11/2022.